RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.M.O du Lavedan

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 52 avenue du Lavedan

65400 AGOS VIDALOS

STATUTS

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Ludovic Maël THIERRY,
deme
né le
de na
lié par un pacte civil de solidarité déclaré conjointement en date du 08 avril 2021 au greffe du tribunal d'instance d'ARGELES GAZOST avec Madame Béatrice DUTHU, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

A établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'Associé Unique.

ARTICLE 1 - FORME

La Société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

COURTAGE EN TRAVAUX ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A DES PROJETS DE CONSTRUCTION,

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : A.M.O du Lavedan.

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : [redacted]

Il peut être transféré par décision de l'Associé Unique.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Apports en numéraire

Monsieur Ludovic THIERRY apporte et verse à la Société une somme totale de 1 000,00 euros.

La somme totale versée, soit 1 000,00 euros, a été déposée le 02 octobre 2026 au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation, à la Banque Populaire Occitane, agence de Lourdes.

Apports par une personne ayant contracté un Pacs :

Monsieur Ludovic THIERRY réalise le présent apport pour son compte personnel et est en conséquence seul propriétaire des parts sociales qui lui sont attribuées en rémunération de son apport.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL ET PARTS SOCIALES

Le capital est fixé à la somme de 1 000 euros.

Le capital est divisé en 100 parts sociales égales, d'un montant de 10 euros chacune, intégralement libérées.

ARTICLE 8 - GÉRANCE

La Société est gérée par son Associé Unique, Monsieur Ludovic THIERRY.

ARTICLE 9 - DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ

L'Associé Unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la Société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 10 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er octobre et finit le 30 septembre.

Par exception, le premier exercice sera clos le 30 septembre 2027.

ARTICLE 11 - COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'Associé Unique gérant. Leur dépôt au Registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'Associé Unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 12 - ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la Société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la Société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 13 - FRAIS ET FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Ludovic THIERRY

